

## **Services aux Autochtones Canada : Fiche d'information**

### **Offres frauduleuses de vente de vaccins en dehors du processus gouvernemental**

En date de mars 2021, quatre vaccins contre la COVID-19 sont autorisés au Canada. Les vaccins de Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca/COVISHIELD (y compris la version du vaccin AstraZeneca fabriqué par Verity Pharmaceuticals/Serum Institute of India) et Janssen seront offerts gratuitement à toutes les personnes au Canada à qui l'on recommande de se faire vacciner d'ici la fin de septembre.

#### **Acquisition et distribution de vaccins**

S'appuyant sur les conseils du Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19, le gouvernement du Canada dirige les négociations et conclut les ententes avec les fabricants de vaccins. Sa méthode d'approvisionnement permet de garantir la légitimité de tous les produits de vaccination importés au Canada et d'offrir l'assurance que tous les Canadiens, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis, peuvent avoir confiance dans l'innocuité, l'efficacité et la qualité supérieure des vaccins qui sont mis à leur disposition.

Les livraisons au Canada de vaccins qui sont ensuite acheminés vers les provinces et les territoires sont coordonnées par le Centre national des opérations (CNO) de l'Agence de la santé publique du Canada. À des fins de sécurité, le CNO assure également la surveillance des livraisons de doses des fabricants au Canada et les envois subséquents vers des destinations déterminées dans chaque province et territoire.

Le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux – qui dirigent la planification et la mise en œuvre des programmes de vaccination contre la COVID-19 sur leur territoire – afin d'attribuer, de distribuer et d'administrer les vaccins de la façon la plus efficace et la plus équitable possible. Les provinces et les territoires travaillent de concert avec les dirigeants et les collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour déterminer comment les vaccins seront administrés à mesure que l'approvisionnement en vaccins augmentera (p. ex., dans les postes de soins infirmiers et les centres de santé, les centres de vaccination de masse en milieu communautaire ou les centres en milieu urbain).

#### **Offres frauduleuses ou non sollicitées de vente de vaccins aux collectivités**

SAC collabore avec Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) afin de détecter toute offre non sollicitée de vente de vaccins contre la COVID-19 qui est jugée suspecte et d'y réagir. Nous savons que des sources autres que celles visées par les ententes conclues par le gouvernement du Canada ont fait des offres non sollicitées de vente de quelque 300 millions de doses du vaccin d'AstraZeneca et d'autres vaccins contre la COVID-19 aux Premières Nations et aux Métis, aux gouvernements municipaux et provinciaux ainsi qu'à divers ministères fédéraux.

Bien que certaines offres puissent sembler légitimes, SPAC a fait un suivi auprès des fabricants de vaccins, qui ont confirmé que ces offres ne le sont pas. Santé Canada signalera toute offre non sollicitée jugée frauduleuse à la GRC et à d'autres partenaires chargés de la sécurité. Vous pouvez également communiquer à [Santé Canada](#) les plaintes relatives aux produits de santé, y compris celles liées aux activités frauduleuses présumées et aux produits contrefaits. Santé Canada les examinera et prendra les mesures de conformité et d'application de la loi qui s'imposent.



Si vous avez été victime de fraude ou de cybercriminalité, veuillez communiquer avec votre service de police local. Si vous voulez signaler un cas d'escroquerie, de fraude ou de cybercriminalité, notamment les offres non sollicitées de vente de vaccins, que vous en soyez victime ou non, veuillez communiquer avec le [Centre antifraude du Canada](#) (CAFC).

Cat.: R5-769/2021F-PDF | ISBN: 978-0-660-38008-7



Indigenous Services  
Canada

Services aux  
Autochtones Canada

Canada